

EUROPEAN MARITIME TRAINING CENTER

GUIDE D'ACCUEIL DES STAGIAIRES











SOMMAIRE

	C
MOT D'ACCUEIL	4
Présentation du CEFCM	5
Sites de Concarneau	6
L'accès aux sites de formation	7
L'hébergement	g
La restauration	Ç
Sites de Lorient	10
L'accès aux sites de formation	11
L'hébergement	13
La restauration	13
Généralités des sites de Concarneau et de Lorient	14
Lycée Professionnel Maritime d'Etel	15
L'accès au Lycée	15
L'hébergement	16
La restauration	16
Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec	17
L'accès au Lycée	17
L'hébergement	18
La restauration	18
Lycée Professionnel Maritime de Paimpol	19
L'accès au lycée	19
L'hébergement	20
La restauration	20
Lycée Professionnel Maritime de Saint-Malo	21
L'accès au Lycée	21
L'hébergement	22
La restauration	22
Modalités d'accès en situation de handicap	23



Modalités d'accueil et de suivi du stag	giaire	24

Modalités d'accueil et de suivi du stagiaire	
Moyens pédagogiques	28
Objectif d'une formation	28
Équipements du CEFCM	29
Typologie des professionnels concernés par la formation	30
Indicateurs de performances	31
Offres d'emploi	32
Charte ECO-STAGIAIRE	34
REGLEMENT INTERIEUR	35
Consignes de sécurité	40









MOT D'ACCUEIL

Par Alain POMES, Directeur CEFCM

Chère apprenante, Cher apprenant,

Nous vous remercions d'avoir choisi le CEFCM pour vous former.

Nous sommes heureux de vous accueillir dans notre équipe au sein de notre Centre Européen de Formation Continue Maritime (CEFCM).

Ce livret d'accueil a été conçu afin de faciliter votre arrivée au CEFCM.

Il vous aidera à comprendre le fonctionnement du CEFCM.

Vous y trouverez également des informations concrètes ainsi que des conseils qui vous seront utiles tout au long de votre présence au sein de notre structure.

Nous espérons qu'il répondra aux principales questions que vous pourrez être amené(e) à vous poser.

Pensez à le consulter et à l'utiliser sans limite...

Les membres du CEFCM seront ravis de répondre à toutes autres questions éventuelles de votre part.



« Je vous souhaite la bienvenue au CEFCM et une pleine réussite dans votre formation».





Présentation du CEFCM

Qui sommes-nous?

Le Centre Européen de Formation Continue Maritime est le plus important centre de formation maritime Français.

Nous sommes un organisme de formation professionnelle français, avec **4500 stagiaires** formés par an, totalement dédié à la formation tout au long de la vie des navigants et des personnels des entreprises maritimes.

Le CEFCM existe depuis 1998 et est né en Bretagne, de la volonté commune de l'État, du Conseil Régional de Bretagne et des professionnels. C'est un organisme public qui constitue un Groupement d'intérêt Public.

Il a pour objectif d'organiser et de promouvoir les actions répondant aux besoins des professions liées à la mer. Il dispense des formations continues maritimes sur 9 établissements basés principalement en Bretagne.

- Un premier site à Concarneau, le siège social, qui propose des formations générales et des formations de navigation.
- Un second site à Concarneau, le plateau technique C.I.S, Centre d'Instruction et Sécurité
- Un troisième site à Lorient, le plateau technique « machines et atelier ».
- Un quatrième site à Lorient, lié à la survie, à la Base de sous-marins, le Bloc K3.
- Les quatre Lycées Professionnels Maritimes bretons : Étel, Le Guilvinec, Paimpol & Saint-Malo.
- Un dernier centre à l'effigie du CEFCM, l'Université Internationale de la Mer (Maison de la mer) se situe à Cagnes-sur-Mer.

Nous vous proposons une gamme répondant aux besoins de la navigation, de la pêche, des cultures marines, de la sécurité et de la sûreté maritime, des techniques embarquées, de la construction et la réparation navale, de l'industrie portuaire, de la plaisance professionnelle, de la gestion des activités maritimes.

Une entreprise maritime c'est aussi de la logistique, du management, du commercial, de l'administratif, l'apprentissage des langues étrangères, et la gestion des personnels ; c'est pourquoi le CEFCM forme dans ces domaines.

Nous sommes présents sur l'ensemble de ces domaines, avec notre réseau et nos partenaires, et dans la capacité de prendre en charge la demande des acteurs maritimes y compris celle de la Marine Nationale française; notamment dans le cadre de la reconversion des marins de la navale vers la marine marchande.

École de vie, le CEFCM est un lieu d'échange entre professionnels de la mer.





Sites de Concarneau

CEFCM - 1, rue des Pins – BP 229 – 29182 CONCARNEAU CEDEX 02 98 97 04 37 - <u>info@cefcm.fr</u>

Coordonnées GPS: Latitude 47 87013 (N 4752'12468) Longitude 3 910823 (O 3°54'38966)





Centre d'Incendie et de Secours (C.I.S) dépendant du CEFCM de Concarneau : Z.I DU Roudouic - BP 229 - 29182 CONCARNEAU CEDEX

02 98 97 24 36 - info@cefcm.fr

Coordonnées GPS: Latitude 47 872165 (N 4752'19794) - Longitude 3 899512 (O 3°53'58243)









L'accès aux sites de formation

CEFCM Concarneau - 1, rue des Pins - BP 229 - 29182 CONCARNEAU CEDEX



Transport en bateau

Le Bac permet la traversée de la Ville Close, et vous évite de faire le grand tour de la ville.

Les horaires et les tarifs sont consultables sur le lien suivant :

https://www.concarneau.fr/ville/vie-quotidienne/transports-et-circulation/le-bac-du-passage



Transport en commun

Prenez la ligne 2 ou la ligne 6 et descendez à l'arrêt de bus « Jean Jaurès » Concarneau.

Les horaires et les tarifs sont consultables sur le lien suivant :

https://www.coralie-cca.fr/



Si vous venez de Lorient

Prenez la sortie « Kérampaou » puis prenez direction Concarneau

Si vous venez de Brest

Prenez la sortie « Coat Conq »
Traverser puis entrer dans Concarneau

À l'entrée du centre de formation, une aire de stationnement est à votre disposition. Afin d'entretenir de bonnes relations avec les riverains, nous vous remercions de ne pas stationner devant les entrées, de ne pas gêner la circulation et de respecter les limitations de vitesse aux abords du centre.





Centre d'Incendie et de Secours Z. I du Roudouic - BP 229 - 29182 CONCARNEAU CEDEX



Transport en voiture

Si vous venez de Lorient

Prendre sortie en direction de



Prendre à droite : D24 en direction de



Traverser Kérampaou Entrer dans Concarneau



Si vous venez de Brest

Prendre sortie en direction de

F 51
COAT-CONQ
CONCARNEAU
MELGVEN

Traverser Concarneau Entrer dans Concarneau





L'hébergement

Pour certaines formations, nous avons la possibilité de proposer une solution d'hébergement de courte durée, sur le site de Concarneau, sur réservation (nous consulter au minimum, une semaine avant l'entrée en stage).

Les chambres, de type « étudiant », sont équipées d'un lavabo individuel. Les douches et sanitaires sont collectifs.

Vous disposerez d'une salle commune de détente et de télévision. WIFI disponible.



Le coût de cette prestation s'élève à 30 € par nuitée, petit-déjeuner inclus.

Le règlement devra se faire lors de l'entrée en formation auprès de la comptable, Mme Goupilleau.

Aucun repas n'est servi le soir, aucun hébergement n'est possible le week-end.

Vous pouvez également, durant votre séjour, disposer du déjeuner, servi au self à raison de 8€ le repas.

Le règlement devra se faire à 12h00 auprès de la comptable, Mme Goupilleau.

Vous trouverez également d'autres possibilités d'hébergement sur le site de l'office de tourisme de Concarneau (Auberge de jeunesse, gîtes d'étape, chambres d'hôtes...):

https://www.deconcarneauapontaven.com/sejourner/hebergement/

La restauration



Le CEFCM est équipé d'une cafétéria/self ouverte tous les jours du lundi au vendredi. Les repas sont servis de 11h45 à 13h00.

Vous avez la possibilité d'acheter des tickets cafétéria/self, tous les jours de 10h à 10h15 et de 12h à 12h30 au bureau de la comptabilité de Concarneau.





Sites de Lorient

CEFCM - 10, rue François Toullec - 56100 LORIENT

02 97 37 04 98 - info@cefcm.fr

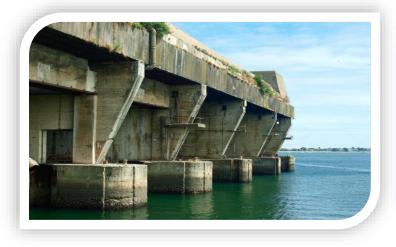
Coordonnées GPS: Latitude 47 732098 (N 4743'55551) - Longitude 3 378906 (O 3°22'4406)





K3 dépendant du CEFCM de Lorient Ancienne Base des Sous-Marins - Rue Ingénieur Ramazotti – Esplanade Bernouilli - 56100 LORIENT 02 97 37 04 98 - info@cefcm.fr

Coordonnées GPS: Latitude 47.75 (N 47°45'0) - Longitude -3.36667 (O 3°22'0.012)









L'accès aux sites de formation

CEFCM Lorient - 10, rue François Toullec - 56100 Lorient



Transport en bateau

Vous avez la possibilité d'utiliser les lignes maritimes CTRL.

Bateau bus pour desservir la rade de Lorient.

Les horaires & les tarifs sont consultables sur le lien suivant :

https://www.ctrl.fr/mes-lignes/lignes-maritimes

B1 lign		LORIENT Quai des Indes ↔ LOCMIQUELIC Pen Mané	•
B2 lign		PORT-LOUIS La Pointe ↔ LORIENT Port de Pêche	•
B3 lign		LOCMIQUELIC Sainte-Catherine ↔ LORIENT Port de Pêche	•
B4 lign		GÅVRES Embarcadère ↔ PORT- LOUIS Locmalo	•
B5 lign		PORT-LOUIS La Pointe ↔ LORIENT Quai des Indes	•
Bi est		LORIENT Quai de Rohan ↔ GÂVRES Embarcadère	
est	ivale	LORIENT Quai des Indes ↔ PORT- LOUIS La Pointe	
B8 est		LORIENT Quai des Indes ↔ PORT- LOUIS La Pointe	



Transport en commun

Prenez la ligne T2 ou la ligne 13 et descendez à l'arrêt de bus « François Toullec » Lorient.

Les horaires & les tarifs sont consultables sur le lien suivant :

https://www.mobibreizh.bzh/fr/itineraires/4/JourneyPlanner



Transport en voiture

Si vous venez de Vannes ou de Quimper

Prendre sortie en direction de :

IF 43ILE DE GROIX
LORIENT
LARMOR-PLAGE

Puis entrer dans Lorient





K3 - Ancienne Base des Sous-Marins - Rue Ingénieur Ramazotti - Esplanade Bernouilli - 56100 LORIENT



Si vous venez de Brest

Prendre sortie en direction de :

IF 43LORIENT
LARMOR-PLAGE

☐ ILE DE GROIX

Entrer dans Lorient

Si vous venez de Lorient

Entrer dans Lorient

Prendre à droite : Rue Honoré d'Estienne d'Orves

Continuer sur : Rue Roland Morillot

Continuer sur : Quai Glorieux

Prendre à gauche : Rue du Commandant L'Herminier Continuer à droite : Rue du Commandant L'Herminier

Continuer sur : Rue de l'Ingénieur Romazotti

Les locaux du CEFCM se situent en face du 3ème bassin (bassin E), premier étage sur la droite.





L'hébergement



Vous trouverez les possibilités d'hébergement sur le site de l'office de tourisme de Lorient (Auberge de jeunesse, chambres d'hôtes, gîtes, camping...):

https://www.lorientbretagnesudtourisme.fr/fr/

La restauration

Une salle de repos est mise à votre disposition, équipée d'un four micro-onde. Après votre passage pour le déjeuner.

La salle doit être laissée aussi propre que vous l'aurez trouvée.



Restauration à proximité du site de Lorient :

K5, 7 rue Estienne d'Orves – Quai Ouest, Cité de la Voile – La Base, Cité de la Voile...

Vous avez également à proximité du CEFCM Lorient, le centre commercial Géant Casino 6 rue Monistrol.

Vous y trouverez également une Boulangerie – Sandwicherie – Pâtisserie – Traiteur :

https://offresenville.com/listing/boulangerie-patisserie-aux-delices-de-la-galerie-a-lorient-dans-la-galerie-geant/





Généralités des sites de Concarneau et de Lorient



Le CEFCM est ouvert au public

Du lundi au jeudi 8 h 00 - 17 h 30 Le vendredi 8 h 00 - 17 h 00



FUMEURS

La loi interdit le tabac dans les lieux publics. Il n'est donc pas autorisé à fumer ou à vapoter ni dans les locaux du CEFCM ni dans l'enceinte des bâtiments.

Vous pouvez fumer à l'extérieur et mettre vos mégots dans les bacs prévus à cet effet.



CDI

Journaux, magazines, ouvrages divers, postes informatiques, ... sont à votre disposition au CDI, sur le site du 1 rue des Pins à Concarneau et du 10 rue François Toullec à Lorient. Il est ouvert :

Du lundi au jeudi 8 h 00 - 17 h 30 Le vendredi 8 h 00 - 16 h 30



DISTRIBUTEUR

Un distributeur de boissons chaudes ainsi qu'un distributeur de boissons fraîches et de confiserie sont à votre disposition.



Les boissons et la nourriture sont strictement interdites dans les salles de formation ainsi qu'au CDI. Merci de votre compréhension.





Lycée Professionnel Maritime d'Etel

Lycée Professionnel Maritime Aquacole - 38, avenue Louis-Bougo - BP 33 - 56410 ETEL 02.97.55.30.66 - contact@lycee-maritime-etel.fr

Coordonnées GPS Latitude : 47.6604303 (N 47°39'37.549) Longitude : -3.200454444444444 (O 3°12'1.636)





L'accès au Lycée



Si vous venez de Lorient

Sortir de Lorient
Traverser Lanester
Traverser Kernours
À proximité de Kervignac, continuer sur D194
Traverser Merlevenez puis prendre la sortie D9

Prendre la 2nde sortie D781 Traverser Les Quatre Chemins, continuer sur D16 Entrer dans Etel





Transport en commun



Prenez la ligne 16 gare d'échange de Lorient, puis descendez à la gare routière d'Auray et marchez pendant 5 minutes jusqu'au lycée.

Les horaires & les tarifs sont consultables sur le lien suivant :

https://www.mobibreizh.bzh/fr/itineraires/4/JourneyPlanner

Bus et cars : Le lycée Professionnel Maritime assure une navette vers la gare d'Auray le lundi matin vers 08 h 30 et le vendredi après-midi vers 15 h 10.

L'hébergement



Vous trouverez les possibilités d'hébergement sur le site de l'office de tourisme de La Baie de Quiberon (Auberge de jeunesse, chambres d'hôtes, gîtes, camping...):

https://www.baiedequiberon.bzh/ou-dormir

La restauration



Vous avez la possibilité de vous restaurer au self du lycée : les tickets repas, d'un montant de 6 €, sont à acheter au du secrétariat auprès de Mme Sylvie RENEAUX le lundi matin à 10h00 pour la semaine (par chèque ou espèces).





Lycée Professionnel Maritime du Guilvinec

Lycée Professionnel Maritime du Finistère - Avenue Jos Quiniou - BP 32 - 29730 TREFFIAGAT 02.97.58.96.00 - lpm-le-guilvinec@developpement-durable.gouv.fr

Coordonnées GPS Latitude : 47.7986 (N 47°48'3.015) Longitude : -4.2721946 (O 4°16'19.9)





L'accès au Lycée

Transport en voiture

Si vous venez de Lorient

Sortir de Lorient

Prendre N165 QUIMPER - BREST - QUIMPERLE

Prendre la sortie D765 TROYALAC'H – QUIMPER CENTRE – QUIMPER – QUIMPER SUD

Prendre la 2nde sortie D365

Traverser quimper

Prendre la 3ème sortie **D785** puis prendre Penmarc'h

Traversée Canapé, continuer sur D785

Traverser Plomeur, continuer sur **D57**

Traverser Pendreff

Traverser Guilvinec

Entrer dans Tréffiagat







Transport en commun



Prenez la ligne 56A et descendez à l'arrêt de bus « Léchiagat Jos Quiniou ».

Les horaires & les tarifs sont consultables sur les liens suivants :

https://www.breizhgo.bzh/sites/default/files/inline-files/Horaires-Treffiagat.pdf

http://www.breizhgo.bzh/

L'hébergement



Vous trouverez les possibilités d'hébergement sur le site de l'office de tourisme du Guilvinec (Auberge de jeunesse, chambres d'hôtes, gîtes, camping...) :

https://www.destination-paysbigouden.com/sejourner/hebergements

La restauration



Prix du repas 4.60€

Vous recevrez à l'entrée en formation une carte d'accès pour le lycée, celle-ci sert également d'accès à la restauration. En amont, vous devrez l'avoir crédité auprès de la comptabilité.



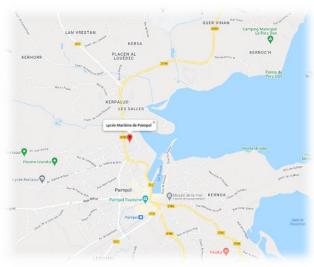


Lycée Professionnel Maritime de Paimpol

Lycée Professionnel Maritime Pierre Loti - 1, rue Pierre Loti - BP 4A - 22500 PAIMPOL 02.96.55.30.90 - fc.Lpm-Paimpol@developpement-durable.gouv.fr

Coordonnées GPS Latitude: 48.7374 (N 48°44'14.64) Longitude: -3.0286 (O 3°1'42.94)





L'accès au lycée

Transport en voiture

Si vous venez de Lorient



Prendre en direction de Vannes N165 / E60
Prendre sortie **n°39** puis la sortie sur **D768** Saint-Brieuc – Baud – Pontivy
Prendre la sortie **N164**, puis la sortie **D700**Prendre sortie Le Pas, puis sortie Quintin

Prendre sortie Châtelaudren, puis Claudren

Prendre sortie Lanvollon

Entrer dans Paimpol





Transport en commun



Prenez la ligne 24 ou la ligne 27 et descendez à l'arrêt « **Bel air Paimpol** », ensuite marchez pendant 4 minutes jusqu'au LPM de Paimpol.

Les horaires & les tarifs sont consultables sur le lien suivant :

https://www.breizhgo.bzh/sites/default/files/inline-files/Horaires-Treffiagat.pdf

L'hébergement



Vous trouverez les possibilités d'hébergement à la semaine ou à la nuitée, sur le site de l'office de tourisme de Paimpol (Auberge de jeunesse, chambres d'hôtes, gîtes, camping...):

https://fr.calameo.com/read/001225856935e4e6d8c2e

https://fr.calameo.com/read/001225856c20fb913028e

La restauration



Vous avez la possibilité de vous restaurez au self du lycée. Le ticket repas est de 3.41€.

Une carte self, à 7.30 €, est proposée afin d'y mettre plusieurs repas. Le règlement se fait par carte bancaire, chèques, espèces, paiement en ligne. La carte vous est fournie en début de formation est à restituer à la fin de votre formation.

Vous trouverez également à votre disposition une cafétéria avec un billard.





Lycée Professionnel Maritime de Saint-Malo

Lycée Public Maritime Florence ARTHAUD - 36, rue de la Croix-Désilles - 35400 SAINT-MALO 02.99.81.97.10 - http://www.lycee-maritime-saint-malo.fr/contact/#

Coordonnées GPS Latitude: 48.656220 (N 48°39'22.4) Longitude: -1.969750 (O 1°58'16.891)





L'accès au Lycée

Transport en voiture

Si vous venez de Lorient



Prendre la **N165 / E60** en direction de Vannes - Hennebont - Auray Prendre la sortie 39 en direction de Saint-Brieuc - Rennes - Dinan Prendre la sortie **D793** en direction de Josselin - La Trinité-Porhoët - Mauron Puis sortir à Mauron - La Trinité-Porhoët

Prendre la N164 et la sortie D125 en direction Dinan - Saint-Malo

Prendre la sortie D166 puis continuer sur D766

Prendre la N176/E401 en direction de Dinard - Saint-Malo

Prendre la sortie D301 en direction de Saint-Malo, puis traverser Saint-Malo





Transport en commun

Prenez la ligne 1 puis la ligne 3 et descendez à l'arrêt de bus « IUT Saint-Malo » marchez 2 minutes jusqu'au LPM de Saint-Malo



Ou prenez la ligne 11 puis la 14 et descendez à l'arrêt de bus « **IUT Saint-Malo** » marchez 2 minutes jusqu'au LPM de Saint-Malo.

Les lignes 3 - 5 et 6 desservent le lycée depuis la gare.

Les horaires & les tarifs sont consultables sur le lien suivant :

https://www.reseau-mat.fr/fr/se-deplacer

Les places de parking sont limitées aux personnels dans l'enceinte du lycée. Les stagiaires peuvent se garer dans la rue le long du lycée.

L'hébergement



Un internat est à disposition des apprenants, vous pouvez vous rapprocher auprès du Lycée pour plus de renseignements.

Vous trouverez les possibilités d'hébergement à la semaine ou à la nuitée, sur le site de l'office de tourisme de Saint-Malo (Auberge de jeunesse, chambres d'hôtes, gîtes, camping...):

https://www.saint-malo-tourisme.com/sejourner/ou-dormir

La restauration



Les frais de restauration pour la formation continue s'élèvent à 3.79€ par repas (le tarif est évolutif chaque année). Une carte self, à 8€, est proposé afin d'y mettre plusieurs repas, dans un délai d'une semaine d'activation à la suite de votre demande. La carte est remboursée si elle est restituée en bon état et moins de 6 mois d'utilisation.

Vous pouvez vous rapprocher du lycée pour les modalités de réservation.





Modalités d'accès en situation de handicap

Facilité l'accès à la formation pour les personnes en situation de handicap

Le CEFCM accorde une importance particulière à l'accueil des personnes en situation de handicap, quelle que soit la modalité de formation choisie.



Le CEFCM recommande au participant de signaler, dès son inscription, la nature de son handicap ainsi que ses besoins spécifiques, afin de l'accueillir dans des conditions optimales.

Votre référente handicap CEFCM

Isabelle RIOU 06.30.78.34.35 - 02.98.97.81.11 isabelle.riou@cefcm.fr

Il est préférable de fixer un rendez-vous en contactant Isabelle par téléphone ou par mail.

Merci de votre compréhension.





Modalités d'accueil et de suivi du stagiaire

Dès votre entrée dans un parcours de formation, quel que soit le site, vous devenez **stagiaire de la formation professionnelle.** Votre statut est prévu par le code du travail.

Votre organisme de formation s'engage à vous accompagner tout au long de votre parcours.

Au début de votre formation

Etablie entre vous et le CEFCM, la convention de formation encadre votre parcours. Ce document est la base de votre relation avec le CEFCM.

Cette convention précise :

Les dates de début et de fin de la formation
La durée
Les lieux et horaires
Le contenu pédagogique
Les objectifs à atteindre
Les modalités pédagogiques
Les évaluations prévues
Le coût financier éventuellement à votre charge

Pendant la formation

Votre formation comprend des formations théoriques mais aussi pratiques.

Les cours théoriques se déroulent en salle de formation ; les cours pratiques se déroulent sur des plateaux techniques.

Dans les formations "longues", des évaluations intermédiaires régulières sont mise en place.

Elles permettent de mesurer votre progression et vos acquis.

Dans certaines formations, des entretiens individuels peuvent être organisés ; ils permettent de faire le point sur le déroulement de votre formation, les éventuelles difficultés rencontrées.





Tout au long de son parcours, chaque stagiaire est accompagné par une équipe pédagogique qui veille à lui apporter les soutiens nécessaires à la réussite de sa formation.

L'ensemble des services du CEFCM contribuent à cet objectif notamment en respectant la notion d'accompagnateur de formation et en référence à la qualification recherchée.

La formation est un engagement tripartite qui implique :

- Le stagiaire en formation
- L'organisme de formation
- L'organisme prescripteur

Cet engagement prend la forme d'une convention qui doit fixer les objectifs précis et attendus de la formation.

Dans certains cas une structure d'accueil offre un lieu d'exercice et l'apprentissage avec l'appui et le soutien des professionnels.

Le stagiaire apporte ses questionnements, ses observations et ses remarques bienveillantes tout en s'inscrivant dans la dynamique de l'équipe.

« En ce sens, tout stage est conçu sur la base de la réciprocité ».

Respect des principes de non-discrimination et de laïcité

Conformément à la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, le CEFCM prend les mesures nécessaires permettant d'assurer et de faire respecter les principes de non-discrimination et de laïcité.

Si vous êtes victime, ou témoin d'une discrimination, vous devez impérativement et immédiatement alerter la Direction du CEFCM : Directeur : alain.pomes@cefcm.fr - Tel : 02.98.97.04.37

Vous pouvez également contacter le Médiateur Interne : melkettab@cefcm.fr - Tel : 02 97 37 04 98

Si la discrimination est en lien avec un handicap, vous devez également alerter la Référente Handicap du CEFCM: <u>isabelle.riou@cefcm.fr</u>





DEBUT DE LA FORMATION



À votre arrivée, vous serez accueillis par le Responsable de la formation. Un écran d'information vous proposera les dernières informations relatives à votre session.

Présentation principale du déroulement de votre journée et la répartition de vos cours dans les salles adéquates.

INTRANET, pour les formations longues



Le centre utilise un outil de communication interne appelé **Net Yparéo. Votre numéro pin et votre code d'accès** vous ont été envoyés avec votre convocation.

L'intranet du centre est disponible sur : http://cefcm-intranet.com/

Vous y trouverez votre planning de formation.



ACCES WIFI

CEFCM Concarneau : wifi public

CEFCM Lorient : en cours de déploiement

SUPPORT DE COURS



Vous aurez également accès à une plateforme informatique au sein de laquelle vous trouverez vos supports de cours. Cet outil est appelé MARITIMUS.

Le CEFCM procèdera à votre inscription qui vous permettra de recevoir, par mail :

Un lien de connexion https://maritimus.cefcm.fr

Votre identifiant

Un mot de passe provisoire

En cas de problématique rencontrée avec cet outil, vous pourrez contacter l'équipe en charge de cette plateforme :

Bruno ROUAULT: 02.98.97.71.72 - bruno.rouault@cefcm.fr Marine TEKAVCIC: 02.98.97.71.73 - marine.tekavcic@cefcm.fr

ATTESTATIONS



Vos attestations sont disponibles et téléchargeables directement sur le portail

https://portail-du-marin.din.developpement-durable.gouv.fr/pmr-site/accueil/index.html

Vous pourrez créer votre compte à l'aide de votre numéro de marin et du numéro d'une première attestation délivrée par nos soins





ABSENCE



Aucune n'absence n'est tolérée. Toute absence injustifiée risque de remettre en cause la validation de votre module.

Si toutefois vous êtes absent(e) pour raison de maladie, vous devez :

Prévenir votre responsable de formation ou, en son absence, l'assistante qui suit votre formation par téléphone.



Faire parvenir vos justificatifs d'absence maladie par un « **ARRET DE TRAVAIL** » dans les 48 heures, à l'assistante qui suit votre formation.

Un arrêt de travail permet de justifier un motif légitime, faute de quoi ces journées ne vous seront pas rémunérées.

Les autres absences justifiées, prévues par le droit du travail (mariage, naissance, décès, ...) validées par des justificatifs valables n'entrainent pas de retenues sur votre rémunération.

Les absences injustifiées peuvent donner lieu à des sanctions disciplinaires susceptible d'aller jusqu'au renvoi de la formation.



CONGES

Les congés dont vous bénéficiez sont les périodes de fermeture du centre de formation et les jours fériés prévus par le code du travail.

Le 1er janvier, le lundi de Pâques, le 1er mai, le 8 mai, le jeudi de l'Ascension et lundi de Pentecôte.

QUI FAIT QUOI?

L'équipe pédagogique

Elle est composée du responsable pédagogique et des formateurs qui assurent les cours.



Le Responsable de la formation

Il est votre principal interlocuteur, sur toute la durée de la formation, pour toutes les questions que vous seriez amené à vous poser (pédagogie, attestation, rémunération, ...)

L'équipe administrative

Elle procède à votre inscription ; elle travaille ensuite en collaboration avec le pilote de la formation pour vous aider à constituer vos dossiers de rémunération, de protection sociale. ...

Le délégué des stagiaires

Lorsqu'il existe dans les formations, il est le porte-parole de la session. Il est le relais entre les stagiaires et le pilote de la formation auquel il fait suivre vos demandes d'information, vos suggestions, vos attentes, ...





Moyens pédagogiques

Objectif d'une formation

La formation professionnelle est le processus d'apprentissage qui permet à un salarié ou à un demandeur d'emploi d'acquérir le savoir, le savoir-faire et le savoir être (capacité et aptitude) nécessaire à l'exercice d'un métier ou d'une activité professionnelle.

Définition selon la source Wikipédia

La formation consiste à enseigner à l'apprenant les connaissances et les compétences nécessaires à l'exécution de ses fonctions courantes.

La formation professionnelle est généralement adaptée pour des personnes exerçant déjà une activité professionnelle, et souhaitant accroitre leurs performances.

Toute formation a pour objectif général :

- D'améliorer la connaissance du milieu professionnel
- D'apprendre ou de perfectionner ses pratiques professionnelles

L'atteinte de ces objectifs sera mesurée et formalisée au travers d'une fiche d'évaluation.

Vos formations sont-elles reconnues à l'étranger?

Oui, toutes nos formations répondent aux normes internationales STCW* et sont donc reconnues à l'étranger.

Quels sont les moyens mis en place pour me permettre de réussir ?

Le CEFCM s'engage à mettre en place tous les moyens logistiques et pédagogiques nécessaires au bon déroulement de la formation.

Quel niveau de formation possèdent les formateurs ?

Les formateurs affectés au CEFCM ont le niveau et la qualification correspondant aux obligations légales en la matière.

*STCW: Convention on Standards of Training, Certification and Watchkeeping for Seafarers. (Convention internationale de Certification de la formation et la veille des gens de mer).





Équipements du CEFCM

Des salles multimédias

Des simulateurs de navigation, de radar, de pêche, de machine et de SMDSM Un atelier de tournage, ajustage et soudure

Un atelier machine

Un laboratoire électrotechnique

Une maison du feu

Des équipements de survie en mer

Des simulateurs de navigation, de radar, de pêche, de machine et de SMDSM

Un atelier de ramendage et de matelotage Un atelier de tournage, ajustage et soudure Un atelier machine Un laboratoire électrotechnique

Une maison du feu Des équipements de survie en mer







Typologie des professionnels concernés par la formation

Le formateur

Le formateur est responsable de l'organisation et du suivi de l'encadrement du stagiaire. Trois missions principales lui sont dévolues :

- Il accueille le stagiaire et le fait signer la feuille d'émargement pour attester de sa présence
- Il assure le suivi de la formation du stagiaire
- Il assure l'évaluation des compétences acquises par le stagiaire

Nos formateurs sont sélectionnés par l'équipe pédagogique du centre de formation sur des critères qualité très précis comme leur pédagogie, leur motivation à partager leurs savoirs, leur expérience, leur niveau de technicité dans leurs domaines respectifs mais également leur faculté à s'adapter au public concerné.

Le stagiaire

Principal acteur de la formation, l'apprenant a également différents rôles qui vont le conduire à :

- Développer des savoirs professionnels
- Construire progressivement sa compétence
- S'entraîner à la réflexion et à l'analyse de sa pratique
- S'impliquer dans la résolution des situations
- Mesurer sa progression.

Le responsable qualité

Le CEFCM est certifié qualité « QUALIOPI » et porte le la certification OPQF de l'ISQ. Dans ce titre, il s'engage mettre en place une démarche d'amélioration continue dans l'objectif d'une recherche permanente de la satisfaction de ces partenaires.

Dans ce cadre, vous avez la possibilité de signaler tout manquement à l'une des exigences de qualité en adressant une fiche d'amélioration au responsable qualité via les liens suivants : https://cefcm-intranet.com/index.php/reclamation/ reclamation@cefcm.fr

Ou le QR code suivant :







Indicateurs de performances

Votre avis nous importe

À l'issue de la formation

La qualité est une donnée importante dans notre centre de formation.

Afin de nous aider à évaluer l'efficacité de chacune de nos actions de formation, nous vous demandons de bien vouloir **renseigner notre questionnaire de satisfaction.**

Les données que nous pourrons ainsi recueillir viendront alimenter nos indicateurs, et permettrons l'amélioration des formations.

Vous pourrez nous communiquer votre ressenti via le lien de connexion suivant : https://docs.google.com/forms/d/e/1FAlpQLScP3suPpHOyKVQzXfHabY0elUXqgZSYqnmoPyPne_E2UByy4A/viewform

Ou le QR code suivant :



Un bilan: 6 mois après votre formation, pour les formations longues

Vous pourrez être contacté afin de nous informer quant à votre situation professionnelle et ceci en fonction de la formation que vous aurez suivie.

N'hésitez pas à anticiper pour nous informer de votre situation via le lien de connexion suivant : https://forms.gle/DcKPbziAFAcLqGLJ8

Ou le QR code suivant :



Les résultats année 2020-2021 de toutes les formations confondues au sein du CEFCM







Offres d'emploi

Les offres d'emploi communiquées par nos partenaires sont diffusées et accessibles via :

- Un affichage sur site
- Une publication au sein de notre site internet https://www.cefcm.com/fr/emploi-maritime/offres-emploi-metier-de-la-mer

N'hésitez pas à les consulter.





Droits et devoirs du stagiaire

Vous devez prendre connaissance de la charte éco stagiaire (signée par vos soins) et du règlement intérieur tout en vous y conformant.

Le respect du règlement intérieur est essentiel au bon déroulement de votre formation, son non-respect peut avoir des conséquences importantes pour vous pouvant aller jusqu'à votre renvoi de la formation.

Acteur et observateur, vous réalisez des transmissions écrites et orales.

Vous êtes tenu au respect de la discrétion professionnelle (à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement) et des droits des usagers.

Nous insistons particulièrement sur le respect :

- de l'usager en tant que personne
- des règles d'hygiène (une tenue correcte et propre, respect des matériels et des outils)
- · des règles de civilité

En tant qu'apprenant, vous êtes ACTEUR de votre formation.

La richesse de celle-ci dépendra de votre dynamisme propre, de votre investissement et de votre curiosité.

Vous êtes dans l'obligation d'assister à l'ensemble des cours, des évaluations, des entretiens individuels, ..., prévus dans votre parcours de formation.

Vous allez passer de nombreuses journées en groupe :

- Respectez les autres stagiaires et le personnel du centre.
- Soyez tolérant, évitez les conflits et dialoguez en cas de problème.

Au début des formations "longues", vous participez à l'élection du délégué des stagiaires et de son suppléant.

Il s'agira du porte-parole de votre session de formation.

Adressez-vous à lui si vous avez des questions et/ou des suggestions.

Lors du travail en groupe, partagez vos savoirs, savoir-faire, et savoir-être avec les autres stagiaires.

Un manquement à ces droits et devoirs peut engendrer l'arrêt de la formation et la rupture de la convention de formation.





Charte ECO-STAGIAIRE



En suivant ma formation au Centre Européen de Formation Continue Maritime,

Je m'engage à :

Éteindre les lumières suite à mon passage dans une salle de formation, au CDI, aux toilettes

Éteindre les écrans d'ordinateur le midi

Éteindre les ordinateurs le soir

Couper le chauffage si je souhaite aérer une salle en ouvrant la fenêtre

Couper l'eau lorsque je me savonne les mains et veiller à utiliser un débit d'eau non exagéré

Modérer mes impressions papiers

Mettre mes mégots dans le cendrier prévu à cet effet

Prénom :		
Nom :		
Le :	/	/
Signature :		





REGLEMENT INTERIEUR

I. - PREAMBULE

Le présent règlement intérieur a pour objet de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants aux différents stages organisés par le CEFCM dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

II. - DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Dispositions générales

Conformément aux articles L.6352-3 et suivants et R.6352-1 et suivants du Code du Travail, le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser les règles générales en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanctions.

III. CHAMP D'APPLICATION

Article 2 : Personnes concernées

Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires inscrits à une session de formation dispensée par le CEFCM et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque stagiaire est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation dispensée par le CEFCM et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3: Lieu de la formation

La formation aura lieu soit dans les locaux du CEFCM, soit dans des locaux extérieurs. Les dispositions du présent règlement intérieur sont applicables non seulement au sein des locaux du CEFCM mais également dans tout local ou espace accessoire à l'organisme.

IV - HYGIENE ET SECURITE

Article 4 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.





Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue.

Il est également interdit d'introduire ou de distribuer dans les locaux de la drogue ou des boissons alcoolisées.

La direction pourra imposer l'alcotest aux stagiaires dont l'état d'imprégnation alcoolique constituerait une menace pour eux-mêmes ou pour leur entourage compte tenu de l'utilisation de machines, de produits dangereux ou de conduite de véhicule, ... et ceci afin de faire cesser une situation potentiellement dangereuse.

La vérification de l'état d'ébriété d'un stagiaire sur son lieu de stage pourra être contrôlée par un alcootest ou un éthylotest ; cette vérification se fera en présence d'un tiers et donnera possibilité à contre-expertise par le biais d'un alcootest ou un éthylotest qui sera mis à la disposition de tout stagiaire qui contesterait son état d'imprégnation alcoolique, pour lui offrir la possibilité d'en faire la preuve.

Le non-respect de ses consignes pourra donner lieu à des sanctions disciplinaires qui seront déterminées en fonction de la gravité des faits.

Article 6 : Interdiction de fumer

En application du décret n° 2006 – 1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif et des articles L.3513-6 et R.3613-3 du Code de la santé publique, il est interdit de fumer dans les locaux et dans l'enceinte des locaux. Des lieux bien précis ont été destinés aux fumeurs à l'extérieur de l'enceinte des locaux.

Article 7: Lieux de restauration

L'accès aux lieux de restauration n'est autorisé que pendant les heures fixées pour les repas. Il est interdit, sauf autorisation spéciale donnée par le responsable de l'organisme de formation, de prendre ses repas dans les salles où se déroulent les stages.

Article 8 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichées dans les locaux de formation de manière à être connues de tous les stagiaires. Les stagiaires sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. Les consignes, en vigueur dans l'établissement, à observer en cas de péril et spécialement d'incendie, doivent être scrupuleusement respectées.

Article 9 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation. Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme de formation auprès de la caisse de sécurité sociale.





V - DISCIPLINE

Article 10 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter sur le lieu de la formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 11 : Horaires de stage

Les horaires de stage sont fixés par le CEFCM et portés à la connaissance des stagiaires par la convocation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires. Le CEFCM se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de stage en fonction des nécessités de service.

Les stagiaires doivent se conformer aux modifications apportées par le CEFCM aux horaires d'organisation du stage. En cas d'absence ou de retard au stage, il est obligatoire pour le stagiaire d'en avertir le CEFCM. Par ailleurs, une fiche de présence doit être signée par le stagiaire au début de chaque demi-journée (matin et après-midi). L'employeur du stagiaire ou le financeur du stage est informé des absences dans les meilleurs délais qui suivent la connaissance par l'organisme de formation.

Article 12 : Accès aux locaux de l'organisme

Entrées et sorties : les stagiaires ont accès à l'établissement exclusivement pour suivre le stage auquel ils sont inscrits. Ils ne peuvent y entrer ou y demeurer à d'autres fins, sauf autorisation de la direction. Il leur est interdit d'être accompagnés de personnes non inscrites au stage qu'ils suivent (membres de la famille, amis...), d'introduire dans l'établissement un animal, même de très petite taille, de causer du désordre et, d'une manière générale, de faire obstacle au bon déroulement du stage.

Article 13 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les stagiaires sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à dissition à cet effet. A la fin du stage, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les documents pédagogiques distribués en cours de formation.

Article 14 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 15 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 16 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux de formation.





Article 17 : Droit à l'image

Il est entendu que chaque stagiaire majeur cède, par le présent règlement intérieur et par le biais de la convention de formation, au CEFCM le droit de fixer, capter, enregistrer, reproduire, diffuser et de façon générale exploiter son image et sa voix pour quelque motif que ce soit, de quelque manière que ce soit, sur quelque support que ce soit.

Le CEFCM s'interdit de faire un usage et une exploitation de l'image et de la voix de chaque stagiaire autre que celui prévu ci-dessus ou qui porterait atteinte à sa réputation, à son honneur ou à sa dignité.

Le CEFCM s'engage à ne divulguer, en complément de l'image et de la voix de chaque stagiaire, que les seules informations personnelles strictement nécessaires à la bonne information du public et à sa parfaite compréhension de la diffusion.

La présente cession est consentie pour une durée de trois ans. Cette autorisation sera renouvelable par tacite reconduction pour une durée de trois ans, sauf dénonciation écrite du stagiaire adressée au CEFCM par courrier recommandé deux mois avant la prochaine date de reconduction.

La présente cession est conférée à titre gratuit et sans contrepartie de quelque nature que ce soit notamment financière.

Il est entendu que chaque stagiaire s'interdit de faire un usage et une exploitation personnelle des images, photos ou sons qu'il pourrait avoir en sa possession sans l'autorisation de la direction du GIP.

Article 18 : Sanctions et procédures disciplinaires

Tout manquement du stagiaire à l'une des dispositions du présent règlement intérieur pourra faire l'objet d'une sanction ou d'une procédure disciplinaire régie par les articles R 6352-3 à R 6532-8 du code du travail reproduits à la suite.

Article R6352-3

- Constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement du stagiaire considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation recue.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article R6352-4

- Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article R6352-5

- Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un stagiaire dans une formation, il est procédé comme suit :
- 1) Le directeur ou son représentant convoque le stagiaire en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ;
- 2) Au cours de l'entretien, le stagiaire peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté ;
- 3) Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications du stagiaire.





Article R6352-6

- La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée au stagiaire par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Article R6352-7

- Lorsque l'agissement a rendu indispensable une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat, aucune sanction définitive, relative à cet agissement, ne peut être prise sans que la procédure prévue à l'article R. 6352-4 et, éventuellement, aux articles R. 6352-5 et R. 6352-6, ait été observée.

Article R6352-8

- Le directeur de l'organisme de formation informe de la sanction prise :
- 1) L'employeur, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;
- 2) L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque le stagiaire est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ;
- 3) L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié le stagiaire ;
- 4) Le financeur de la formation et l'organisme en charge de la rémunération du stagiaire lorsque celui-ci est un demandeur d'emploi.

VI - Date d'entrée en vigueur et publicité

Article 19 – Date d'entrée en vigueur et publicité

Ce règlement intérieur entre en vigueur le 1^{er} janvier 2012. Le présent règlement est affiché dans les halls du centre et sur le site Interne de l'organisme de formation

Fait à Concarneau, le 29 juin 2011

Le directeur du CEFCM, Alain POMES





Consignes de sécurité

Conduite à tenir lorsque vous entendez le signal d'alarme d'évacuation

Restez calme!

Le formateur tien le rôle de *serre file

- Il s'assure que les portes et les fenêtres de la salle sont fermées.
- Il vérifie que personne ne reste dans la salle ou la zone dont il a la charge
- Il se rend au point de rassemblement muni de la feuille d'émargement des stagiaires
- Il fait l'appel des stagiaires avec l'aide du *guide file et rend compte au directeur de l'établissement ou au responsable de site.
- La réintégration dans les locaux ne se fait que sur l'autorisation du chef d'établissement ou de son représentant après avis des pompiers.



Renseignez-vous à l'accueil de votre établissement pour connaitre le point de rassemblement.

Le guide file accompagne les stagiaires en tête du groupe et le serre file se place derrière le groupe.

Personnes à prévenir en cas d'accident (responsables de site) :

Responsable du site CEFCM à Concarneau : **Isabelle RIOU** 02.98.97.81.11 – isabelle.riou@cefcm.fr

Responsable du site CEFCM à Lorient : **Mustapha EL KETTAB** 02.97.37.37.45 / 06.31.75.09.38 - melkettab@cefcm.fr

Responsable du site du CIS à Concarneau : **Marc KERAUDRAN** 02.98.97.24.36 / 06.07.58.49.73 - marc.keraudran@cefcm.fr

Responsable du site CEPS (K3) à Lorient : **Eric ROLLAND** 02.97.83.16.86 - <u>eric.rolland@cefcm.fr</u>

*Guide file : délégué de classe ou son suppléant en cas d'absence.

*Serre file : responsable de site



Consignes de sécurité

INCENDIE



Gardez votre calme
Déclenchez l'alarme
Évacuez
Téléphonez au



18

ACCIDENT



En cas d'accident, prévenir :

LA DIRECTION DU CENTRE, EN

PREVENANT L'ACCUEIL

LE PERSONNEL SST



Prévenir le directeur de l'établissement :

06.87.73.10.38

SAMU AU 15 OU 112



EVACUATION



A l'audition du signal d'évacuation, ou sur ordre d'un responsable



Rejoignez le point de rassemblement en respectant les consignes du « GUIDE et SERRE FILE ».

Pelouse devant l'entrée du bâtiment







Embarquez vers la compétence Maritime



Centre Européen de Formation Continue Maritime www.cefcm.com











